



Communiqué de presse

Clichy, le 19 décembre 2014

Chauffage urbain : le tribunal administratif ne remet pas en cause les baisses tarifaires obtenues depuis décembre 2011 ainsi que la construction de la chaufferie biomasse, et fixe à mai 2016 le délai pour choisir le prochain délégataire.

La délibération n° 6-2 prise par le conseil municipal en date du 21 décembre 2011 a autorisé le maire de Clichy-la-Garenne à signer les avenants n° 3 et n° 9 à la convention de délégation de service public et au cahier des charges relatifs à la construction et à l'exploitation du réseau de chauffage urbain ainsi que le protocole transactionnel avec la société de distribution de chaleur de Clichy.

Dans son jugement du 19 décembre 2014, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise a demandé à la Commune de résilier la convention de délégation de service public de chauffage urbain à compter du 1^{er} mai 2016 et d'organiser avec le délégataire, la société SDCC, les conséquences de cette décision sur le protocole d'accord transactionnel.

Par cette décision, le tribunal administratif ne remet donc pas en cause les avancées majeures économiques et environnementales de l'accord conclu à la fin de l'année 2011 entre la Commune de Clichy et la SDCC :

- **la baisse de 20% des tarifs de chauffage est maintenue ;**
- **le chantier de construction de la nouvelle chaudière biomasse sera poursuivi jusqu'à son terme ;**
- **la baisse complémentaire de 10% des tarifs de chauffage sera appliquée à compter de la mise en service de la nouvelle chaudière prévue pour la prochaine saison de chauffe ;**

Contact Presse:

Aurélie Sougnac

Responsable Médias

Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20

aurelie.sougnac@ville-clichy.fr

La réunion que nous avons organisée le 5 novembre dernier avec les usagers du chauffage urbain en présence du concessionnaire avait retenu le principe d'un nouvel avenant et d'une renégociation à la baisse des puissances souscrites là où ont été réalisés des travaux d'économies d'énergie.

Le Conseil municipal du 28 novembre a voté la mise en place d'une nouvelle commission de suivi de l'évolution du réseau de chaleur permettant aux élus et aux représentants des usagers de préparer la discussion de ce nouvel avenant.

La décision du Tribunal administratif ouvre de nouvelles possibilités en organisant une mise en concurrence afin de choisir d'ici mai 2016 le prochain délégataire qui offrira aux usagers et à la ville les conditions les plus favorables s'intégrant dans notre démarche de transition énergétique.

La commission de suivi jouera pleinement son rôle dans la préparation de ce nouveau dossier.

Serge BERNARD
Adjoint au Maire délégué à
l'Ecologie, aux Espaces verts
et à la Transitions énergétiques

Ludovic PLANTE
Conseiller municipal délégué
aux Déplacements
et à la Transition énergétique

Contact Presse:

Aurélie Sougnac
Responsable Médias
Tel. : 01 47 15 30 63 – 06 23 39 39 20
aurelie.sougnac@ville-clichy.fr